



COMMUNIQUÉ

RÉSULTAT DES VOTES SUIVANT L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES LE 22 SEPTEMBRE 2015

Laval (Québec) Canada – Le 22 septembre 2015 – Alimentation Couche-Tard inc. (TSX: ATD.A ATD.B) a tenu son assemblée annuelle des actionnaires aujourd'hui. Tous les candidats à titre d'administrateur ont été élus par une majorité des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou par procuration comme suit :

QUESTIONS SOUMISE AU VOTE	EN FAVEUR (#)	EN FAVEUR (%)	ABSTENTION (#)	ABSTENTION (%)
Alain Bouchard	1 754 442 227	99,48 %	9 175 472	0,52 %
Nathalie Bourque	1 759 091 464	99,74 %	4 526 235	0,26 %
Jacques D'Amours	1 754 713 220	99,50 %	8 904 479	0,50 %
Jean Élie	1 759 492 684	99,77 %	4 125 015	0,23 %
Richard Fortin	1 754 719 092	99,50 %	8 898 607	0,50 %
Brian Hannasch	1 760 165 453	99,80 %	3 452 246	0,20 %
Mélanie Kau	1 754 278 630	99,47 %	9 339 069	0,53 %
Monique F. Leroux	1 762 977 345	99,96 %	640 354	0,04 %
Réal Plourde	1 754 738 592	99,50 %	8 879 107	0,50 %
Daniel Rabinowicz	1 758 724 132	99,72 %	4 893 567	0,28 %
Jean Turmel	1 759 929 468	99,79 %	3 688 231	0,21 %

Le conseil d'administration de Couche-Tard a décidé d'enlever l'item 4 de l'ordre du jour de l'assemblée concernant l'adoption d'une résolution spéciale en vue de modifier ses statuts. Cette décision a été prise considérant que les votes nécessaires n'ont pas été obtenus dans les délais légaux. Donc, par conséquent, ce sujet sera traité lors d'une prochaine rencontre, si jugé opportun.



À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est la plus importante société en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante en fonction du nombre de magasins exploités par la société (magasins corporatifs). En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et de la vente de détail de carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves et baltiques avec une présence significative en Pologne.

Au 19 juillet 2015, le réseau de Couche-Tard comptait 7 987 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 6 556 offraient du carburant. Son réseau nord-américain est constitué de 15 unités d'affaires, dont 11 aux États-Unis, couvrant 41 États et quatre au Canada, couvrant les dix provinces. Environ 80 000 personnes œuvrent dans l'ensemble de son réseau de magasins et aux centres de services en Amérique du Nord.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie (Norvège, Suède et Danemark), en Pologne, dans les pays baltiques (Estonie, Lettonie et Lituanie) et en Russie. Au 19 juillet 2015, il comptait 2 229 stations-service, dont la majorité offrent du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation alors que certaines sont des stations-service automatisées sans employé vendant du carburant pour le transport routier seulement. La société offre aussi d'autres produits tels que de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime, des lubrifiants et des produits chimiques. Couche-Tard exploite des terminaux clés et des dépôts de carburant dans six pays. En incluant les employés travaillant dans les stations franchisées portant la bannière Statoil, environ 19 000 personnes travaillent dans son réseau de détail européen, ses terminaux et ses centres de services.

De plus, quelque 4 700 magasins sont exploités par des opérateurs indépendants sous la marque Circle K dans 12 autres pays et régions à l'international (Chine, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mexique, Philippines et Vietnam), ce qui porte à plus de 14 900 le nombre de magasins dans le réseau de Couche-Tard.

On trouvera de plus amples renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. au <http://corpo.couche-tard.com>.

Personne-ressource :

Raymond Paré, vice-président et chef de la direction financière
Tél. : (450) 662-6632 poste 4607
relations.investisseurs@couche-tard.com

Déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, et



notamment au futur, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », « s'attendre à », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant, les variations de taux de change, ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les documents déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce communiqué est basée sur l'information disponible à la date du communiqué.